

Emballages pros : Ecomaison et CITEO PRO, deux experts à votre service

Le Collège Ecomaison



Vos contacts pour l'Emballage Pro



MÉLANIE LARDON

Responsable Secteur Emballages Professionnels
Ecomaison



ALAIN MILCENT

Responsable Projets Stratégique
Ecomaison

Sommaire

01 Le Partenariat avec Citeo

02 Les Actions à mener

03 La REP Emballages Pro, les Principes structurants

Les objectifs de la REP Emballages Pro et ses grands principes
Le Périmètre des emballages professionnels
Suis-je concerné en tant que Metteur sur le Marché
Mais je suis également détenteur et acteur du réemploi d'emballages pros?





ecomaison

CITEO PRO EMBALLAGES
PROFESSIONNELS

01

Le Partenariat avec Citeo



Deux experts, zéro prise de tête

CITEO PRO EMBALLAGES PROFESSIONNELS

- Expertise dédiée aux **emballages professionnels**
- Maîtrise des **enjeux 3R** (réduction, réemploi, recyclage)
- **Portage** du cadre réglementaire et de l'agrément




ecomaison

- **15 ans d'expérience** opérationnelle REP
- Pilotage de **4 filières** (ameublement, jouet, bricolage & jardin, bâtiment)
- Réseau **terrain**, opérateurs, solutions de **collecte, réemploi et recyclage**
- **Accompagnement sectoriel** et multi-filières



UNE RÉPONSE COMMUNE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA REP EMBALLAGES PRO

UN OBJECTIF PARTAGÉ : SIMPLICITÉ, OPÉRATIONNALITÉ ET COHÉRENCE

UN CHOIX STRATÉGIQUE : MUTUALISER LES EXPERTISES AU SERVICE DES FILIÈRES

Pourquoi adhérer au Collège Ecomaison

1.

Votre secteur (de l'ameublement, du bricolage et jardin, du jouet et du bâtiment) représenté au conseil d'administration et au capital de CITEO Pro.

Ecomaison, membre de la gouvernance CITEO Pro, vous représente et porte votre voix.



2.

Un interlocuteur unique pour un accompagnement individualisé et élargi aux emballages professionnels.

Nous sommes à vos côtés et vous mettons à disposition des outils opérationnels adaptés à votre activité.



3.

Les coûts de gestion de vos déchets d'emballages professionnels réduits.

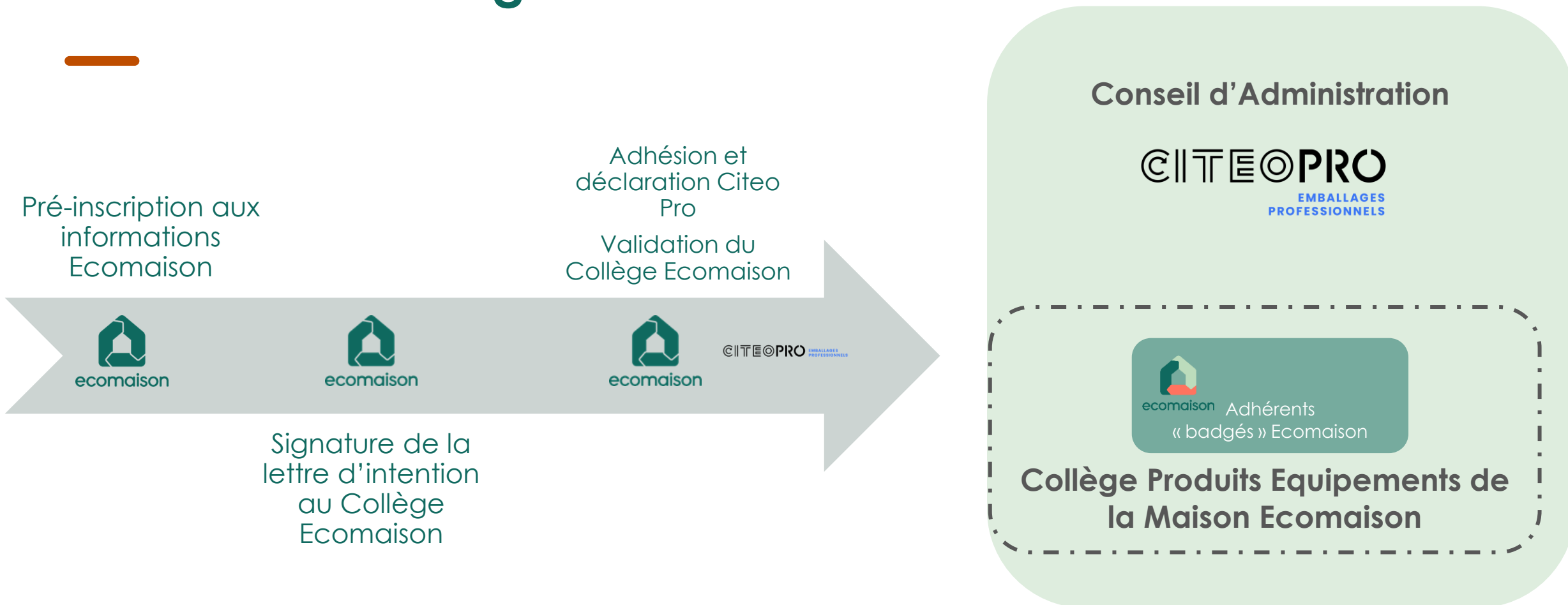
Nous vous aidons à piloter vos flux de déchets pour réduire vos coûts, sécuriser vos choix et améliorer votre organisation.



Pré-inscrivez-vous sur la [page dédiée](#).



Comment adhérer au Collège Ecomaison



<https://ecomaison.com/professionnels/nos-filieres/emballages-professionnels/#pre-adhesion>



ecomaison

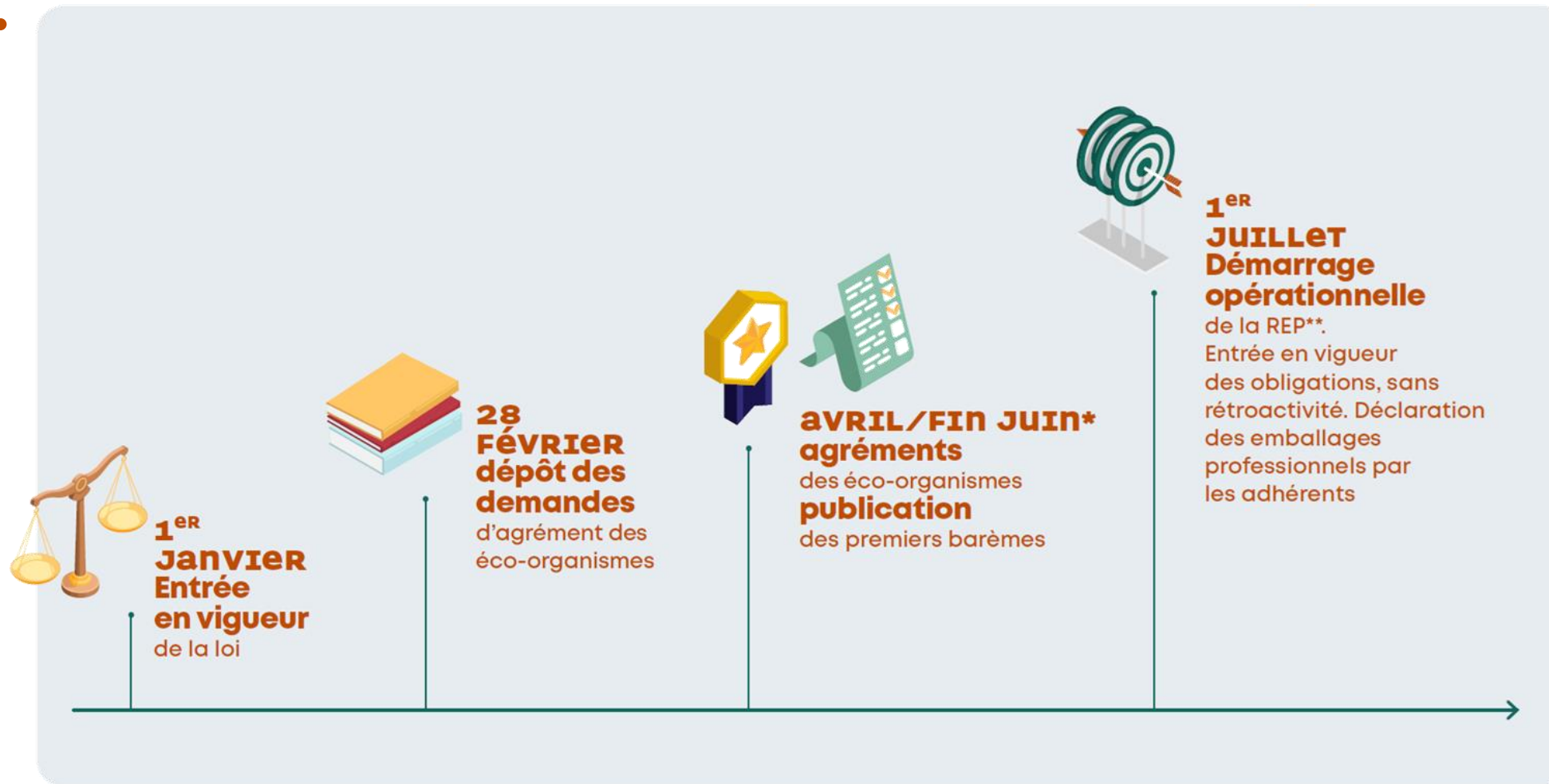
CITEO PRO EMBALLAGES PROFESSIONNELS

02

Les Actions à mener



Les étapes de l'entrée en vigueur

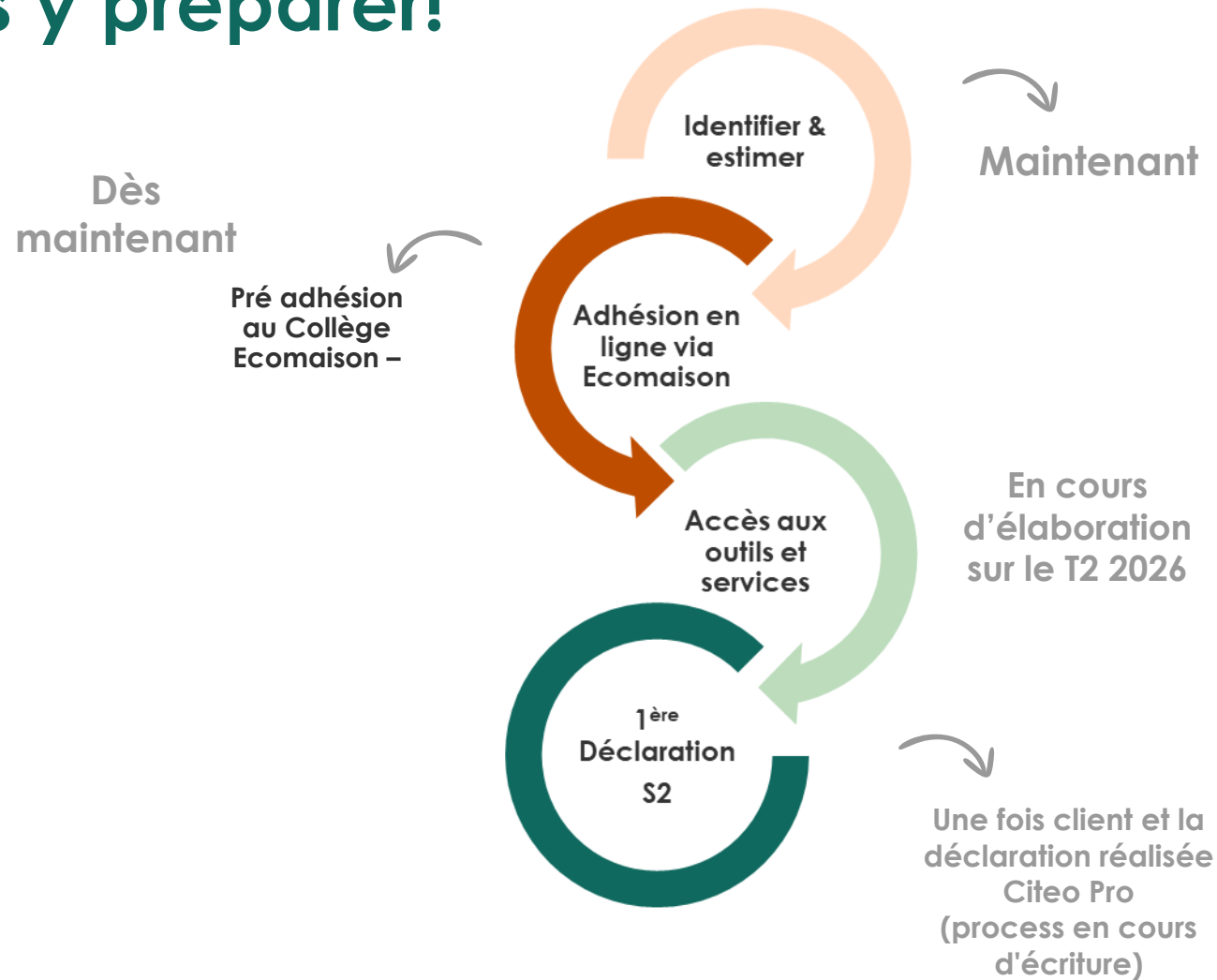


*Les dates exactes d'agrément des différents éco-organismes candidats, et de publication des barèmes ne sont pour le moment pas fixées.

**REP : Responsabilité Elargie du Producteur

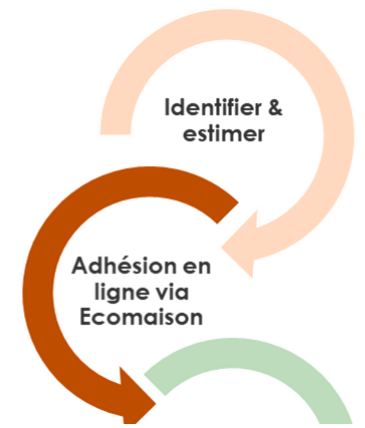
Les étapes

Comment s'y préparer!



Identifier et Estimer les emballages pros

Une responsabilité qui reste encore à clarifier



OBJECTIF -> Être au plus près du diagnostic quand le périmètre sera finalisé

QUI dans mon entreprise peut avoir la donnée?

→ **Mon Service Achat:**

- ↗ Qui achète les consommables - Emballage
- ↗ Qui importe des produits emballés finis hors France
- ↗ Qui commande des produits emballés sous MDD

→ **Mon service Technique et logistique**

- ↗ Qui fait concevoir des emballages à mesure ou logotypé

→ **Mon service logistique**

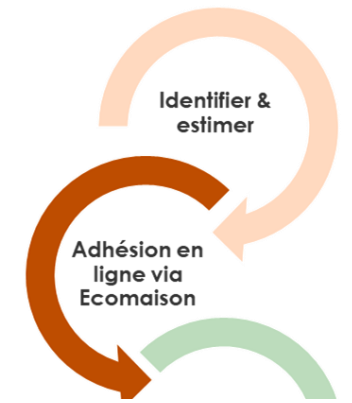
- ↗ Qui connaît la provenance des produits emballés

→ **Mon service RSE**

- ↗ Qui pilote la donnée
- ↗ Qui déclare les emballages ménagers dans mon entreprise

Identifier et Estimer les emballages pros

Une responsabilité qui reste encore à clarifier



Quoi? Identifier les emballages qui seront soumis à l'emballage pro

Les questions à se poser?

- ✓ Mon emballage est-il un emballage spécifique à l'usage des professionnels?
- ✓ Mon emballage est-il un emballage de transport?
- ✓ Mon emballage est-il un emballage de regroupement?
- ✓ Mon emballage est-il un emballage de vente?
- ✓ Mon produit fini emballé dans son emballage de vente est-il uniquement dédié aux professionnels?
- ✓ Mon emballage est-il un emballage en verre?

Et sur chacun de ces emballages définir le matériau

Proposition de Cartographie de vos emballages

Définition du IN/ OUT après la confirmation du périmètre

		Consommable			Importation		
Matériaux	Types d'emballage / Conditionnement	Achat d'emballage à l'étranger (flux 1) (tonnes)	Achat d'emballage France (flux 1) (tonnes)	Achat d'emballage France selon la définition donneur d'ordre (spécificité conception ou logo) (flux 1) (tonnes)	Produits finis importés emballés (flux 2) (tonnes)	Produits non finis (Matiere premiere) importés emballés (flux 3) (tonnes)	Emballage de vente
Ex-bois/ Fer	Ex-Carton/ Palette/ Film	Tonnes et unités	Tonnes et unités	Tonnes et unités	Tonnes et unités	Tonnes et unités	Tonnes et unités



ecomaison

CITEO PRO EMBALLAGES PROFESSIONNELS

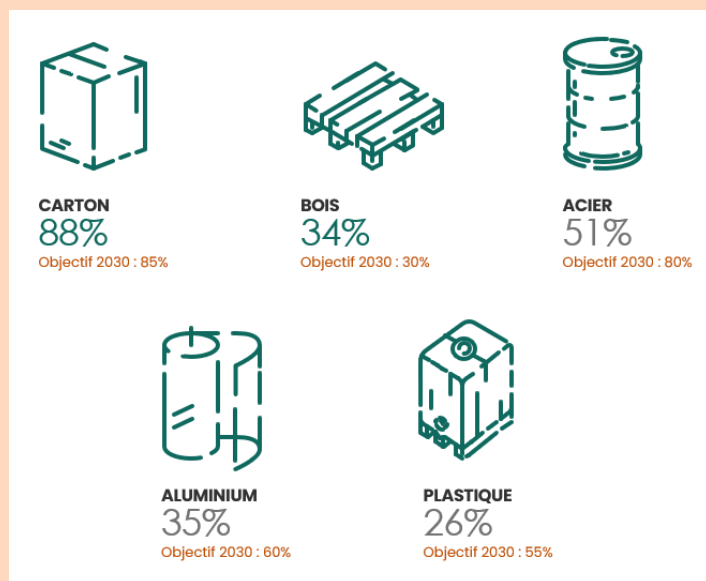
03

La REP Emballages Pro, les grands principes



Emballages professionnels : nouvelles obligations, nouveaux objectifs

OBJECTIFS DE RECYCLAGE PAR MATÉRIAUX (EN TONNES)



OBJECTIFS DE RÉEMPLOI DES EMBALLAGES PROFESSIONNELS

	2030	2040
Emb. de transport et vente utilisés pour le transport en UE	40%	70%
Emb. de transport et vente utilisés pour le transport entre sites en UE	100%	100%
Emb. de transport et vente utilisés pour le transport entre opé éco en France	100%	100%
Emb. groupés sous forme de boîtes (sauf carton)	10%	25%

Les enjeux prioritaires :

Les plastiques

Le réemploi

La traçabilité

Le tri à la source

L'intégration de matière recyclée

Les grands principes de la Filière REP EPRO

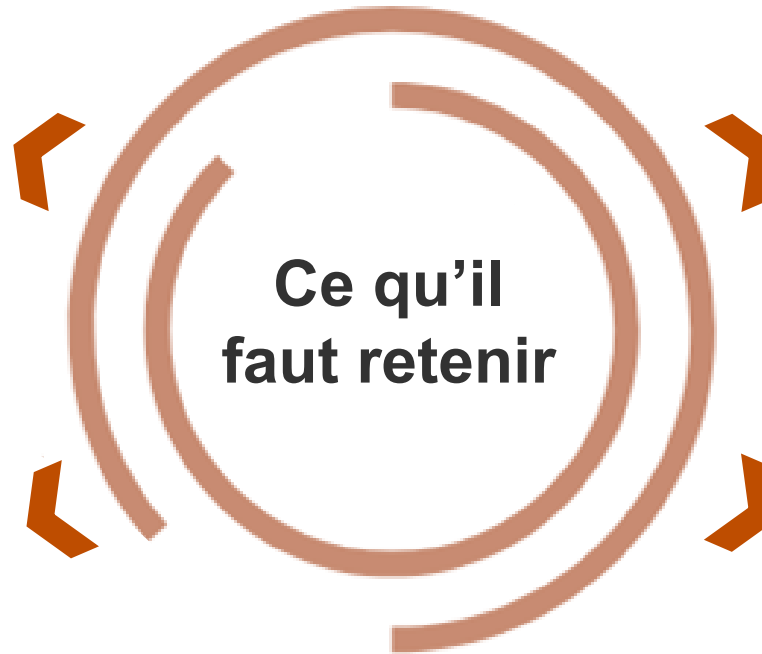
Une Filière REP **financière**
(à l'exception du pourvoi pour le bois en déchetterie publique)

&

concurrentielle (probable agrément de plusieurs EOs nécessitant l'agrément d'un OCAEPRO)

Une Filière REP **orientée « plastiques »** pour les déchets EPRO et des **objectifs de réemploi ambitieux**

La mise en place d'un **système de traçabilité commun** pour la transmission des données relatives aux déchets EPRO et aux emb. collectés en vue du réemploi





ecomaison

CITEO PRO EMBALLAGES PROFESSIONNELS

04

Qu'est ce qu'un Emballage Professionnel?



REP singulière

Vous pouvez être considéré comme :

LE METTEUR EN MARCHÉ



Fabricant de produits emballés ou fabricant d'emballages

→ Responsable des emballages mis sur le marché

NOUVELLE CATÉGORISATION DES EMBALLAGES SELON LA PPWR



Emballages de vente
Emballages de regroupement
Emballages de transport

DES EXCLUSIONS BIEN DÉFINIES



Des filières gèrent déjà des contenants et des contenus

UN ARRÊTÉ PÉRIMÈTRE EMBALLAGES PROFESSIONNELS



Une nouvelle distinction emballage ménagers et professionnels

UNE RESPONSABILITÉ QUI RESTE ENCORE A CLARIFIER



Une nouvelle définition du metteur en marché qui inclut le fabricant d'emballage

Les définitions applicables dans le projet d'arrêté périmètre emballages professionnels

Définition selon le PPWR

Classés automatiquement de la catégorie des emballages ménagers

- 1° Emballages **de service**
- 2° Emballages **de transport** utilisés pour le e-commerce en ligne
- 3° Emballages **groupés** permettant de regrouper et vendre en pack des produits emballés pouvant également être délottés
- 4° **Emballages en verre** hors ceux du périmètre professionnel

Classés automatiquement de la catégorie des emballages professionnels

new

- 1° : Liste **d'emballages spécifiques**
- 2° : Emballages **de transport** hors emballages de e-commerce ménager

new

- 3° : Emballages **groupés** hors multi pack
- 4° : Emballages **de vente** dès lors que les produits qu'ils emballent sont conçus pour l'usage exclusif de professionnels et qu'ils ne sont pas commercialisés auprès des ménages par l'ensemble des metteurs en marché de ce produit
- 5° Emballages **en verre** des domaines médicaux et vétérinaires conçus spécifiquement pour usage en centre hospitalier, laboratoire et élevage professionnel.

Des règles qui reposent :

- soit sur la nature du produit emballé,
- soit sur des seuils de poids, volume, quantité ou puissance

1ere catégorie: Liste emballages spécifiques:

Un emballage utilisé entre professionnels dans le cadre d'une activité économique et qui ne devient généralement pas un déchet chez les ménages.



Cagette de plus de 15L



fût, jerrican, seau plus de 29 L



Caisse plastique de plus de 15L



Octobin



Poche IBC/ GRV (grand récipient vrac)



Caisse-marée

Bac gastronorme



PLV ayant une fonction d'emballage



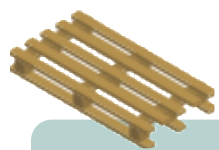
Palette



Éléments de palettisation

2nde catégorie: Liste emballages de transport

Un emballage conçu de manière à faciliter la manipulation et le transport d'une ou de plus d'une unité de vente ou d'un groupe d'unités de vente, afin d'éviter les dommages au produit liés à leur manipulation et à leur transport, mais à l'exclusion des conteneurs de transport routier, ferroviaire, maritime et aérien.



Emballage de transport

L'emballage qui conditionne les produits pour le transport.

Mon emballage provient-il d'un site de e-commerce s'adressant aux ménages ?



non

C'est un emballage professionnel

oui

C'est un emballage ménager



3^{ème} catégorie: les emballages de regroupement

Un emballage conçu de manière à constituer au point de vente un groupe d'un certain nombre d'unités de vente, que ce groupe d'unités de vente soit vendu tel quel à l'utilisateur final ou qu'il serve à faciliter le réapprovisionnement des rayons au point de vente ou à créer une unité de stockage ou de distribution, et qui peut être enlevé sans modifier les caractéristiques du produit.



Emballage de regroupement

L'emballage qui regroupe les produits avant le transport.

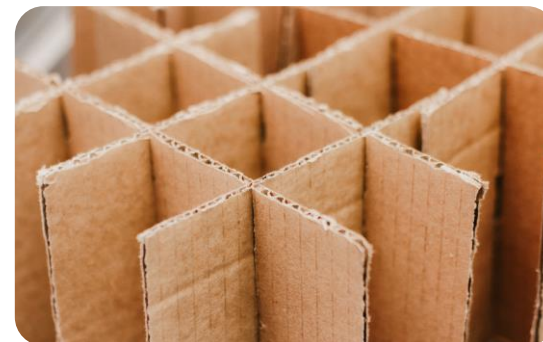
Mon emballage est-il un emballage multiple** ?

non

oui

C'est un emballage professionnel

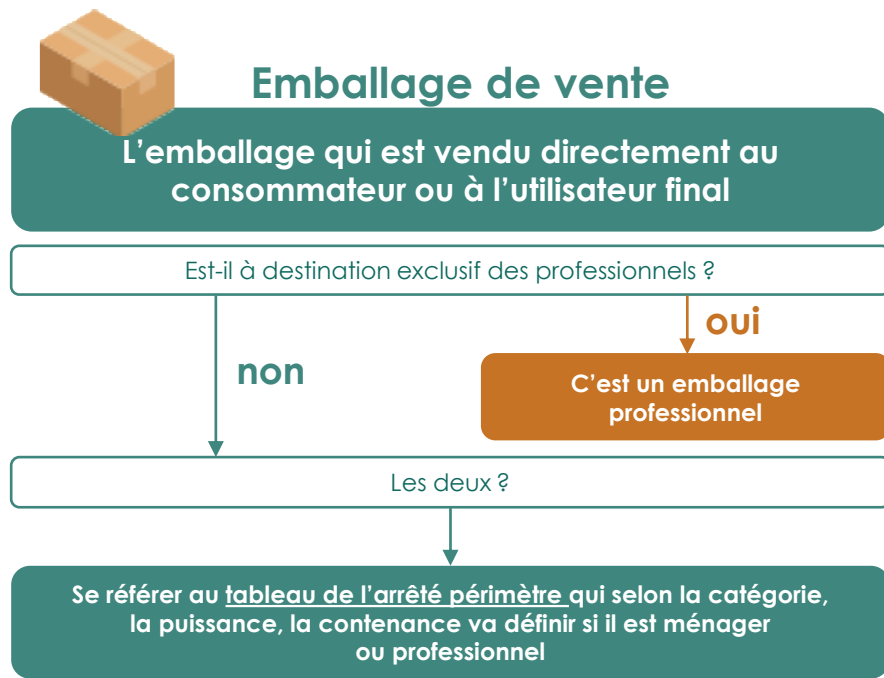
C'est un emballage ménager



4ème catégorie: les emballages de vente

Un emballage conçu de manière à constituer au point de vente une unité de vente, elle-même constituée de produits et d'emballages, pour l'utilisateur final.

Conçu pour l'usage exclusif de professionnels et qu'ils ne sont pas commercialisés auprès des ménages par l'ensemble des metteurs en marché de ce produit



5^{ème} catégorie: Liste emballages en verre

Emballages en verre

des domaines médicaux et vétérinaires conçus spécifiquement pour usage en centre hospitalier, laboratoire et élevage professionnel.



Les emballages exclus du périmètre emballages pro

Les emballages déjà déclarés à un autre éco-organisme sont exclus du périmètre emballages pro :

- Les emballages et déchets d'emballages **de mortiers, enduits, peintures, vernis, résines et produits de préparation** et de mise en œuvre (REP PMCB)
- Les emballages et déchets d'emballages du secteur de **l'agrofourniture** (ADIVALOR)
- Les emballages et déchets d'emballages **de produits chimiques** pouvant présenter un risque significatif sur la santé et l'environnement (DDS)
- Les emballages et déchets d'emballages **d'huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles**
- Les **emballages ménagers**

› **Les bouteilles rechargeables de gaz** à usage non professionnel



Pour résumer

1 La filière concerne tous les types d'emballages : matériaux, contenance, taille



2 Prise en compte de l'ensemble de la chaîne de valeur



Fabricants
d'emballages



Fabricants de matières
premières /
composants



Fabricants de
produits (Industriel)



Plateformes logistiques



Distributeurs /
Points de vente



ecomaison

CITEO PRO EMBALLAGES PROFESSIONNELS

05

Suis-je Metteur sur le Marché d'Emballage Professionnel? Périmètre à clarifier



Nouvelle lecture des textes



Projet de légal notice

= Texte d'application de la PPWR

Ce texte nous permet d'avoir des éléments de compréhension sur le texte resté en suspens.

Ce document est un projet et n'a pas été publié dans sa version définitive.

**En attente des textes
définitifs**

Qui est concerné ?

Toutes les entreprises qui mettent en marché des emballages au sens au règlement européenne (PPWR)



Qui fabriquent et mets sur le marché en France des emballages dans leur forme fini



Qui importent en France des produits emballés finis



Celui qui fait fabriquer des emballages (MDD inclus) en France



Celui qui donne la forme finale à l'emballage



La Définition du Producteur est encore en cours de traitement au sein de l'OCAPRO



CAS PARTICULIER :

Les micro-entreprises de moins de 10 salariés et avec un chiffre d'affaires \leq à 2M€ ne seront pas considérées comme des metteurs en marché, l'obligation sera reportée sur leurs fournisseurs.



ecomaison

CITEO PRO EMBALLAGES PROFESSIONNELS

06

Mais je suis également détenteur et acteur du réemploi d'emballages pros?



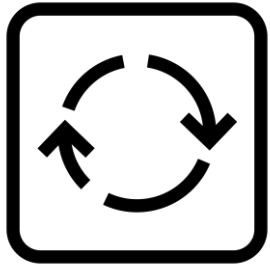
Exemple des soutiens à destination des opérateurs de collecte

Mode de Collecte – Collecte dédié mono détenteur	Soutien Tonnage collecté séparément en vu du recyclage
Movi benne multi résine	128/T
Movi benne mono résine	192€/T
Semi-remorque hors PSE en vrac	6€/T
Semi-remorque PSE en vrac	150€/T

Soutien à la traçabilité	Soutien tonnage collecté séparément en vue du recyclage
Soutien à la traçabilité (de l'utilisateur final à la réception en installation de recyclage) Plastique	5€/T
Soutien à la traçabilité (de l'utilisateur final à la réception en installation de recyclage) Autres matériaux	2€/T

Vous pouvez être considéré comme :

L'ACTEUR DU RÉEMPLOI



Pooler, logisticien, distributeur,
industriel

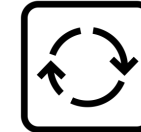
→ Déployer des solutions de
réemploi

CONSOLIDATION ET
MONITORING DES
FLUX DE RÉEMPLOI
EXISTANTS

DES EXCLUSIONS BIEN VERSEMENT
DE SOUTIEN AUX OPÉRATIONS DE
TRAÇABILITÉ DE RÉEMPLOI
DÉFINIES

STANDARDISATION
DES EMBALLAGES RÉEMPLOYABLES

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER
DES PROJETS DE RÉEMPLOI



REDUCTION ET REEMPLOI

QUESTIONS / REPOSES



FAQ

Quand la REP Emballages Professionnels entre-t-elle en vigueur ?

La filière REP pour les emballages professionnels deviendra opérationnelle le 1er juillet 2026. À partir de cette date, les entreprises concernées devront être adhérentes à un éco-organisme agréé et déclarer leurs emballages pros mis sur le marché.

Quelles entreprises sont concernées ?

Les entreprises concernées par la REP emballages professionnels si :

Sont les entreprises qui mettent pour la première fois en circulation en France des emballages pros, que vous soyez fabricants, importateurs ou distributeurs

Ou/ et les entreprises qui mettent pour la première fois en circulation en France des produits déjà emballés

Le périmètre de metteur sur le marché des emballages pros est toutefois encore en cours de discussion au sein de l'OCAPRO.

Je suis importateur : les palettes vont du site de production (ex: Pologne) vers un entrepôt logistique français d'un de nos clients. Sommes-nous concernés ? si oui, comment ?

Oui, car vous êtes le 1er metteur sur le marché de ces palettes sur le marché Français. Des webinaires spécifiques sur les périmètres vous seront adressés. N'hésitez pas à vous inscrire sur la pré-inscription du site Ecomaison

Toutefois, certaines questions de metteur sur le marché sont en cours de traitement à l'OCAPRO.

FAQ

Nous sommes adhérents CITEO et ECOMAISON si j'ai bien compris il est préférable que je choisisse ECOMAISON ?

Ecomaison accompagnera ses adhérents filière PMCB/ DEA/ JJ et ABJ spécifiquement dans la gouvernance CITEO PRO si l'adhérent le souhaite.

Quelles sont les conséquences légales/contractuelles de la pré-inscription ?

La pré-inscription permet de vous tenir informé de la réglementation et des outils qu'Ecomaison met à votre disposition pour vous accompagner dans cette nouvelle mise en conformité. En suivant, une lettre d'intention vous sera transmise pour intégrer le collège Ecomaison chez Citeo Pro. Néanmoins, cette lettre d'intention, aussi votre entreprise peut décider de ne pas rentrer dans le collège d'Ecomaison si elle ne souhaite pas en suite adhérer à Citeo Pro à la publication des barèmes.

Est-ce que l'adhésion se fera via Citeo pro ou via Ecomaison ? ou bien ça peut être les 2 ?

Cela se fera par une lettre d'intention chez Ecomaison, pour être dans le collège Ecomaison : Bâtiment et Maison, qui ensuite vous leadera à déclarer sur le site de Citeo. Une fois la lettre d'intention signée : Le contrat sera CITEO PRO et l'adhésion aussi. Puis, ce sera de nouveau les équipes Ecomaison qui prendront en charge la gestion et le suivi de votre compte client dans une démarche multi filière pour nos secteurs.

FAQ

Je suis adhérent Citeo papier graphique et emballages, et Ecomaison (jouets). Je dois déclarer mes emballages pros sur Ecomaison ou Citeo Pro ?

Vous serez invités à adhérer à Citeo pro via Ecomaison : concrètement vous serez adhérent de Citeo pro et vous effectuerez vos déclarations de mise en marché auprès de Citeo Pro ; dans le même temps vous donnerez mandat à Ecomaison pour vous représenter, défendre vos intérêts, et bénéficier d'un accompagnement par les équipes d'Ecomaison.

Quand faudra-t-il effectuer les premières déclarations ?

La première déclaration devra avoir lieu après votre adhésion à un éco-organisme, à compter du 1/07/2026.

Les déclarations porteront-elles sur les emballages avant juillet 2026 ?

Non. Les premières obligations devraient concerner les emballages mis sur le marché à partir du 1er juillet 2026.

Il faudra estimer vos mises sur le marché du S2 2026, en prenant par exemple une moyenne de vos mises sur le marché de 2025.

Puis une déclaration au réelle vous sera demandée sur le T1 2027.

Cette nouvelle déclaration permettra à l'éco-organisme de faire une regul à la hausse ou à la baisse selon l'estimation.

Quand les barèmes d'écocontribution feront-ils publiés ?

Les barèmes seront publiés après l'agrément officiel des éco-organismes par les pouvoirs publics.

Probablement entre mi et fin mai

FAQ

Les barèmes seront-ils identiques pour tous les éco-organismes ?

Le cadre réglementaire sera commun, mais les barèmes sont propres à chaque éco-organisme.

Peut-il y avoir plusieurs éco-organismes ?

Oui, 3 éco organismes sont candidats : CITEO PRO, LEKO PRO et TWICE.

Comment éviter les doubles déclarations ?

La responsabilité repose sur le premier metteur sur le marché en France.

Les acteurs doivent clarifier ce point contractuellement dans leur chaîne d'approvisionnement.

Les PME ou petits volumes ont-ils des règles simplifiées ?

Des modalités simplifiées ou forfaitaires peuvent être prévues pour les entreprises mettant de faibles volumes d'emballages sur le marché.

En outre, les micro-entreprises de moins de 10 salariés et avec un chiffre d'affaires \leq à 2M€ ne seront pas considérées comme des metteurs en marché, l'obligation serait reportée sur leurs fournisseurs. Les textes définitifs ne sont pas encore publiés

Les palettes doivent-elles être déclarées ?

Oui si vous êtes le 1^{er} metteur sur le marché de la palette, elle doit être déclarée.

En revanche, il est important de connaître et tracer le réemploi de la palette si c'est le cas, car il y aura des diminutions d'éco-partition pour un emballage réemployé.

FAQ

Comment la collecte des emballages sera-t-elle organisée ? Devrons nous mettre en place des contenants spécifiques ?

Il s'agira d'une REP Financière, il n'y aura pas d'opérationnalité mis en place pour les acteurs privés.

Il n'y aura pas de contenants mis en place par l'Eco organisme pour le tri des déchets d'emballage. En revanche, le détenteur de déchets d'emballage pourra bénéficier de soutiens financiers, notamment sur le plastique, à travers leur opérateur/ collecteur.

Qu'en est-il des emballages déjà couverts par d'autres filières REP (ex : PMCB) ?

Les emballages relevant d'une autre filière restent déclarés dans cette filière selon le périmètre réglementaire.

Est-ce que la Carte Pro Ecomaison pourrait être utilisée pour déposer les emballages pros en déchetterie à partir de juillet ?

Non la Carte Pro ECOMAISON ne permettra pas déposer les emballages professionnels

J'importe des jouets provenant de Chine. Ceux-ci sont emballés dans des cartons portant notre nom en tant qu'importateur. Je les distribue ensuite à nos clients (hypermarchés et autres distributeurs).

Suis-je concerné(e) par la REP professionnelle dans ce cas ?"

Oui vous êtes metteur sur le marché de l'emballage professionnels de ces produits emballés

Qu'en est-il de la PLV ?

Oui la PLV devrait être considérée comme un emballage professionnel.

Les étiquettes en carton 12x10cm apposées sur les produits mis en vente sont-elles concernées par la Rep-Pro ?

FAQ

Si nous n'avons pas d'usine en France mais plusieurs usines en Europe qui expédient vers les entrepôts de nos clients en France, nous devons déclarer tous les emballages de transport mis sur le marché Français provenant de nos usines, c'est bien ça ?

Oui, dans la mesure où il s'agit d'une REP Européenne vous serez bien responsable de déclarer les emballages allant de vos sites de production vers vos clients en France.

Bonjour, pour les produits finis MDD ils sont à la charge du fabricant ou de celui qui demande la fabrication ?

Les emballages de produits MDD dépendent de celui qui demande la fabrication (notion de ""donneur d'ordre"")

Comment estimer les emballages qui sont soumis à cette rep lorsqu'on achète à nos fournisseurs. Nous sommes des gros distributeurs et c'est très compliqué à évaluer. Il y aura t'il un barème par famille style "Utilisation de la méthode des Ratios forfaitaire par Famille" ?

Bonjour, Je vous conseille de joindre votre référent Ecomaison ou le contact@ecomaison.com, nous pourrons vous accompagner par des outils et une compréhension des textes pour l'évaluation.



ecomaison

Pour toutes vos questions,
vous pouvez **nous contacter**

ecomaison.com/contactez-nous

Retrouvez nos actualités et événements sur
ecomaison.com
et sur notre compte [LinkedIn](#)

Besoin d'aide ?

Découvrez notre [assistant virtuel](#)